

Nous devons tous nous rappeler que les relations commerciales n'exigent pas seulement d'appliquer des règles de façon mécanique et aveugle. Elles ont une dimension politique et exigent de faire preuve de jugement et de sensibilité face aux impondérables. Nous devons prendre en compte les difficultés de chacun et non pas seulement les nôtres.

Nous devons également être conscients de nos responsabilités face au monde. Nous devons élever le débat en cours au-dessus des récriminations, des malentendus et des ressentiments. La prépondérance de nos intérêts communs doit nous amener à oeuvrer de concert à la résolution des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés.

À mon avis, ce doit être là notre première priorité.

Toutefois, il ne suffit pas de résister aux pressions du protectionnisme. Comme je l'ai signalé plus tôt, il nous faut aller de l'avant. Une étape importante à cet égard sera la réunion de niveau ministériel du GATT en novembre où que nous aurons à relever un défi de taille. Il sera important qu'on prenne alors la mesure de divers problèmes qui ont jusqu'ici défié toute solution et qu'on amorce l'étude des façons d'assurer la viabilité du cadre du GATT au cours des années 80.

Il serait peut-être utile que je vous fasse part des priorités que le Canada mettra de l'avant à l'occasion de cette réunion.

- Accord sur les mesures de sauvegarde - Nous voulons un système où tous sont tenus de suivre les mêmes règles et aux termes duquel on ne peut entraver arbitrairement ni inutilement les exportations. Par ailleurs, le système doit à l'évidence autoriser des mesures d'urgence quand celles-ci sont pleinement justifiées.

- Le système de règlement des différends - Ce système est essentiel à l'application effective des droits et des obligations aux termes du GATT. Nous devons renouveler notre appui à son fonctionnement efficace car celui-ci est tributaire de notre adhésion politique aux principes qui le sous-tendent.

- L'émergence des pays en développement avancés - Au cours des années 80 il est capital de veiller à ce que ces pays contribuent au cadre du commerce international dans la mesure de leur investissement dans le système et satisfasse à leurs intérêts légitimes.

- Agriculture - Nous devrions également chercher des règles meilleures et mieux équilibrées en ce qui concerne le commerce des produits agricoles. Nous devons notamment rechercher une plus grande discipline en ce qui concerne l'utilisation des subventions à l'exportation. À une époque de pénuries alimentaires dans le monde et d'importants déficits budgétaires des gouvernements, je ne peux concevoir qu'on puisse nier la nécessité de renforcer les mécanismes et la coopération à l'échelle internationale dans ce secteur.

- Pêche - Les obstacles au commerce des produits de la pêche n'ont pas reçu une attention adéquate par le passé. Nous attachons autant d'importance à des progrès dans ce secteur que dans celui de l'agriculture.